

Le présent avis a été supplanté ou remplacé par des directives subséquentes publiées sur le site web de la Cour de justice de l'Ontario. Il s'agit d'une version archivée fournie à titre de référence seulement.

Le 15 mars 2020

Message relatif à la COVID-19

La Cour de justice de l'Ontario est soucieuse de veiller à ce que le public puisse continuer d'accéder efficacement à la justice malgré les défis que pose la COVID-19 (coronavirus). La sécurité et le bien-être du public et de tous les participants au système de justice – y compris la magistrature, le personnel des tribunaux, les parties aux litiges et les témoins – sont une priorité absolue. Nous travaillons avec le ministère du Procureur général, lequel est responsable de l'administration des tribunaux, et nos autres partenaires du système de justice afin que le public puisse continuer d'accéder à nos tribunaux de façon sécuritaire et utile.